

FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE

Bonne année 2026

En ce début d'année, mes meilleurs vœux s'accompagnent d'une réflexion lucide sur le monde qui nous entoure. Les équilibres géopolitiques, économiques et sociaux que nous pensions stables ont été profondément bouleversés, tant au niveau international qu'au sein de notre propre pays. Ces mutations rapides, parfois brutales, nous préoccupent.

Elles interrogent la stabilité, la paix et la cohésion de nos sociétés.

Pourtant une conviction demeure : le lien social est une condition essentielle pour que nos sociétés continuent de tenir debout.

Ce lien, souvent invisible mais fondamental, c'est celui que tissent au quotidien nos 91 fondations abritées avec l'aide de bon nombre d'associations.

Grâce à elles, la générosité reste vivante, l'attention à l'Autre se maintient, et l'espérance trouve encore à s'exprimer.

Mais ce lien est fragile.

Il se nourrit d'engagement, de confiance et de responsabilité collective.

C'est pourquoi la Fondation du Judaïsme Français réaffirme plus que jamais son attachement aux valeurs de solidarité, de culture et de transmission qui constituent le cœur de sa mission.

Et parce que la culture est une force de dialogue et d'ouverture, nous sommes fiers de voir la culture française continuer à rayonner, notamment grâce au programme de l'université Bar-Ilan en Israël. « Voix Françaises », initié en 2025 par la Fondation du Judaïsme Français, avec le précieux concours de certaines de nos fondations abritées et celui, tout aussi précieux, de l'ambassade de France en Israël.

À travers ce projet, la Fondation contribue à faire vivre et aimer notre magnifique langue française, porteuse de pensée, de nuance et d'universalité.

Ariel Goldmann

Président de la Fondation du Judaïsme Français



Culture, Éducation, Humanitaire

Avez-vous pensé à créer VOTRE PROPRE FONDATION ?

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

1 Définissez les causes pour lesquelles vous désirez vous engager.

2 Déterminez le **type de financement** de votre fondation (fondation de flux, fondation avec dotation pérenne ou consomptible).

3 Choisissez le **nom de votre fondation**, son mode de gouvernance et son mode de gestion.

4 Signez la **convention** après accord de notre bureau et de notre Conseil d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :

Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, r.serrouya@fondationjudaisme.org

FOUNDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS – 01 53 59 47 47



Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



« Depuis sa naissance au XII^e siècle, la littérature française interroge l'humain dans toute sa complexité »

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE HELFT-MALZ



TOVI BIBRING

DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DE CULTURE
FRANÇAISE À L'UNIVERSITÉ BAR-ILAN,
SPÉIALISTE DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE

Quelle est la genèse du programme académique diplômant initié par la Fondation du Judaïsme Français (FJF) et créé au sein de l'université Bar-Ilan ?

Tovi Bibring : Comme il arrive souvent dans les belles histoires d'amour, deux « voix » qui suivaient chacune leur chemin se sont croisées et... se sont unies. Le Département de culture française de l'université Bar-Ilan avait entrepris de créer un espace académique consacré à l'étude de la production culturelle du judaïsme français. De son côté, la Fondation du Judaïsme Français souhaitait initier un programme diplômant dédié à la culture juive française. Mme Eva Labi, directrice du département Israel-Tfuzot Alliance-Kiah qui connaissait ces deux ambitions, a eu la belle intuition de nous mettre en contact, Mme Paule-Henriette Levy directrice générale de la FJF et moi-même. De là est né le programme « Voix françaises ». Et, pour prolonger la métaphore sans en abuser, le foyer de cette nouvelle famille intellectuelle s'est naturellement établi dans notre département. Ce projet répond à un double besoin : d'une part, approfondir la connaissance du patrimoine intellectuel et artistique des Juifs de France à travers les siècles et, d'autre part, renforcer la présence des études francophones à l'université, en Israël.

Quels sont les trois grands volets du programme « Voix Françaises », dont le colloque international et le séminaire annuel autour d'André Neher ?

Ils sont complémentaires et articulés autour d'une même ambition : relier « recherche, enseignement et transmission ». Le programme « Voix françaises » est proposé aux niveaux licence et master, avec la possibilité de poursuivre en doctorat. Il comprend cours, séminaires, projets de recherche consacrés à la

culture juive française, ainsi qu'une unité de valeur pour le master. Le colloque international, coorganisé avec la Société des études juives, réunit des chercheurs du monde entier qui viennent en Israël présenter leurs travaux inédits, lesquels seront publiés dans un volume d'études originales. Ce projet donne une visibilité scientifique à nos recherches. Enfin, le séminaire « La vie intellectuelle en France à l'époque d'André Neher » explore cette vie intellectuelle juive entre les années 1920 et 1980, et met en lumière les penseurs, écrivains et artistes qui ont façonné le judaïsme français moderne.

« Voix Françaises » a pour ambition de former une nouvelle génération d'étudiants francophones et hébreophones. Comment se traduit-elle dans la pédagogie et le contenu des cours ?

Nous avons repensé l'ensemble des cours. Par exemple, le séminaire de recherche « Rêver en Tzarfatit » combine des séances théoriques avec un éventail exceptionnel de conférences invitées, réunissant à Bar-Ilan des intervenants venus de France, d'Israël, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'Amérique du Nord. Nous proposons également des ateliers d'expérimentation, tels qu'un atelier de calligraphie animé par l'artiste de renommée internationale Yaakov Bosidan, en lien avec notre unité sur le ktav Rashi, ou encore un atelier autour du piyyout avec le compositeur Ariel Lazarus. Nous souhaitons offrir à nos étudiants non seulement des savoirs, mais une expérience intellectuelle vivante : lectures croisées, ateliers de traduction, séminaires de recherche et de réflexion, rencontres avec des écrivains et artistes contemporains, visites de lieux de savoir et de culture. Cette approche plurilingue et interdisciplinaire permet aux étudiants de devenir de véritables passeurs entre les cultures, capables de penser la francophonie à partir d'Israël et de la culture juive.

Alors que plusieurs départements de culture française ont fermé en Israël, comment percevez-vous le rôle de Bar-Ilan dans le maintien et le rayonnement de la francophonie universitaire ?

Notre rôle est essentiel. En tant que seul département indépendant en Israël entièrement consacré à la culture française et francophone, nous avons la responsabilité de préserver une discipline académique majeure. La production culturelle francophone a exercé une influence sans pair sur la littérature, la philosophie, les arts, la musique, le théâtre et la poésie. Il est donc indispensable qu'en Israël un espace soit dédié à l'étude et à la valorisation de cette richesse créative et intellectuelle. À cela s'ajoute une dimension linguistique : notre département offre une formation

en linguistique assurée par des enseignants de renommée internationale. Ainsi, nous constituons un pôle d'excellence pour le développement et le rayonnement des études françaises et francophones. L'ajout de « Voix françaises » met en lumière un aspect unique, non seulement en Israël mais dans le monde entier : une filière dédiée au judaïsme français, qui vient compléter nos deux filières existantes - lettres françaises et linguistique -, et offre une occasion de se spécialiser dans l'étude d'œuvres universelles issues des communautés juives de France. Nous voulons montrer que l'étude de la culture française n'est pas un héritage du passé, mais un espace vivant de réflexion sur les valeurs universelles : liberté, identité, pluralité, création.

Vous évoquez l'importance de la transmission. En quoi la littérature française – du Moyen Âge à nos jours – peut-elle encore nourrir la réflexion des jeunes Israéliens ?

Parce que, depuis sa naissance au XII^e siècle - parole de médiéliste -, cette littérature interroge l'humain dans toute sa complexité. C'est ce qui la rend précieuse pour les étudiants du monde entier. Notre département accueille, outre des Israéliens, des étudiants venus de Russie, d'Ukraine, d'Angleterre, de France et même du Cameroun. De la littérature médiévale à la modernité, les textes français offrent à la fois une beauté poétique et une réflexion sur la liberté, la morale, le rapport à l'autre et au langage. En les étudiant, nos étudiants découvrent des miroirs d'eux-mêmes : des voix qui les aident à penser leur place dans le monde contemporain, et à développer un sens esthétique et critique. Lue depuis Israël, la littérature française devient un outil de dialogue interculturel et un levier de formation de l'esprit critique.

Quelles sont vos ambitions pour l'avenir ? Quels projets souhaiteriez-vous voir naître ?

Nos ambitions sont doubles : consolider et rayonner. Sur le plan académique, nous souhaitons élargir l'offre de cours, ouvrir une nouvelle unité de valeur pour la licence, et créer un centre de recherche dédié, qui rassemblera chercheurs et institutions autour de projets communs. Nous aimerions aussi augmenter le nombre d'étudiants, développer un système de bourses et de prix de mérite, et renforcer nos partenariats internationaux avec la France et d'autres pays francophones, afin de favoriser les échanges pour les étudiants et les enseignants. Enfin, nous voulons continuer d'offrir aux jeunes générations un lieu de pensée libre, curieuse et profondément ancrée dans les valeurs humanistes.

3 QUESTIONS À...



Antoine Cellard Notaire à Paris

PAR VÉRONIQUE HELFT-MALZ

1. • Quels avantages fiscaux peuvent s'appliquer aux particuliers qui choisissent de léguer ou de donner une partie de leur patrimoine à une fondation, comme la Fondation du Judaïsme Français, notamment en matière de droits de succession, d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)?

Sur le plan des droits de succession, les donations ou legs effectués à une fondation peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle. Par exemple, en utilisant des clauses spécifiques dans un testament ou une donation, il est possible d'éliminer tout ou partie de ces sommes de l'assiette fiscale successorale, à condition que la fondation soit reconnue d'utilité publique. C'est le cas de la Fondation du Judaïsme Français.

En matière d'impôt sur le revenu, faire un don à une fondation ouvre droit à une déduction fiscale significative : 66% ou 75% du montant versé peut être déduit de l'impôt, dans la limite de 20% du revenu imposable. Cette incitation fiscale encourage les particuliers à

soutenir une cause tout en bénéficiant d'un avantage fiscal important.

Concernant l'IFI, 75% du montant de votre don est déductible de cet impôt. La réduction est limitée à hauteur de 50 000 euros. Il y a juste à intégrer le montant de votre don dans votre déclaration d'IFI.

2. Comment concilier le souhait de soutenir une œuvre philanthropique avec le respect des droits des héritiers réservataires dans le cadre d'une succession ?

La législation française prévoit en effet que certains héritiers, notamment les enfants ou le conjoint survivant, ont droit à une part minimale du patrimoine qu'on appelle la réserve héréditaire.

La donation-partage, notamment en démembrement, effectuée de son vivant, permet de répartir le patrimoine tout en respectant les parts réservataires. En cas de legs, il est possible d'adopter une rédaction précise du testament pour désigner un montant ou un bien destiné à une fondation, sans porter atteinte à la réserve. L'utilisation de clauses de réserve et l'attribution de quotités disponibles (la part du patrimoine que le testateur peut léguer librement) permettent d'intégrer une action philanthropique tout en garantissant la protection des héritiers.

3. Constatez-vous aujourd'hui une évolution dans la manière dont les particuliers intègrent la philanthropie dans leur stratégie successorale ? Quelles sont les motivations ou les nouvelles formes d'engagement que vous observez ?

On assiste aujourd'hui à une véritable mutation dans la manière dont les particuliers envisagent leur transmission patrimoniale, avec une place grandissante de la philanthropie. Ce changement se traduit par une diversification des formes de mécénat ou de dons, allant de la simple donation ponctuelle à la création de fondations familiales ou d'organismes dédiés. De plus en plus, les donateurs intègrent ces actions dans leur stratégie patrimoniale avec l'objectif d'optimiser fiscalement leur transmission tout en ayant un effet concret dans la société.

Une tendance notable est également la recherche d'actions à long terme et la volonté d'impliquer leurs enfants ou petits-enfants, afin de leur transmettre des valeurs responsables et solidaires. Transmettre directement à la Fondation du Judaïsme Français, c'est s'inscrire dans une histoire commune et faire partie de l'aventure pour les projets futurs.

Sous la direction de
Perrine Simon-Nahum, Arthur Gautier,
Isabelle Gougenheim, Laurence Lepetit,
Paule-Henriette Lévy, Brigitte Rozen

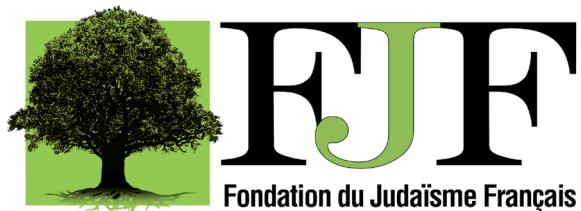
LES MOTS QUI DISENT
LA PHILANTHROPIE

LES MOTS QUI DISENT LA PHILANTHROPIE

LES MOTS QUI DISENT LA PHILANTHROPIE

LES MOTS QUI DISENT LA PHILANTHROPIE





**REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST
ET TENTER DE LE RÉPARER**

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de



et certifiée par



attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.